

AVIS DE PARIS METROPOLE
SUR LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT)
GRAND PARIS-EST – NOISY-CHAMPS
TERRITOIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

* * * * *

Préambule

La Loi du 3 juin 2010 dispose en son article 21 que Paris Métropole est « consulté préalablement à la signature du contrat (de développement territorial) ». L'Atelier international du Grand Paris et l'Association des Maires d'Ile-de-France sont eux aussi consultés dans les mêmes conditions sur les projets de CDT. Une concertation a lieu entre ces trois acteurs, en lien avec la Préfecture de Région.

Pour Paris Métropole, la production de ces avis est une démarche importante qui présente néanmoins certaines limites. Les avis doivent en effet être donnés au cas par cas, CDT par CDT, or la plus-value du syndicat se fonde surtout sur la problématique de « ce qui fait métropole », sur la mise en perspective des CDT, dans leur relation et leur combinaison.

Le mode de construction des CDT, à partir des territoires, fait qu'une vision d'ensemble n'émerge que progressivement. Avec le nombre croissant de CDT présentés, une vue agrégée, tant statique que dynamique, commence à se dessiner, même si elle est encore partielle.

Chaque territoire selon son histoire, sa géographie, les relations entre les communes en son sein, l'existence ou non d'intercommunalité, est aujourd'hui à un degré plus ou moins avancé de son projet. C'est de ce point de vue, la dynamique enclenchée qui importe et en particulier, pour les territoires concernés, la valorisation locale et métropolitaine des effets structurants attendus du réseau « Nouveau Grand Paris », colonne vertébrale déterminante pour le développement durable de la région capitale.

C'est pourquoi, en parallèle à la production de ces avis, Paris Métropole a commencé de mobiliser ses élus et les équipes, avec l'appui de l'APUR et de l'IAU-IdF dans des initiatives de discussion, de partage, et de travail en commun, sur les thématiques transverses aux différents projets de territoire, impliquant les collectivités signataires de CDT, comme celles qui ne le sont pas. Ainsi, la construction métropolitaine avance en lien avec ces projets, dans une dynamique de coopération, d'échanges, de questionnement et d'enrichissement mutuels.

Paris Métropole s'appuie d'abord sur la « grille de lecture » des CDT telle qu'elle a été votée à l'unanimité lors du Comité syndical du 5 juillet 2012. Le contenu de chaque projet doit être mis en regard de cette grille de principes. A grands traits les principaux axes qui constituent le fondement de cette approche sont les suivants :

. *Les CDT en eux-mêmes* : un CDT métropolitain est porteur de l'identité du territoire et répond aux objectifs du développement durable, il fait l'objet d'une élaboration démocratique, ce contrat permet un développement territorial pertinent et contribue à une métropole équilibrée.

. *Les CDT entre eux* : le CDT métropolitain inscrit ses objectifs en synergie et en solidarité avec les autres CDT. Il identifie et recherche les complémentarités avec eux.

. *Les CDT et leurs articulations avec les territoires « hors CDT »*: le CDT métropolitain veille à ce que son rayonnement soit bénéfique aux territoires voisins, notamment il pense l'ouverture et la connexion avec son environnement proche, le cas échéant le contrat dessine l'extension future de son périmètre.

Ainsi, la dynamique des CDT doit permettre de conforter deux objectifs indissociables : d'une part le développement de chacun des territoires en contrat et d'autre part la construction d'une métropole équilibrée, par la mise en cohérence et la complémentarité.

Pour formuler ses avis, Paris Métropole se fonde ensuite sur les principes retenus dans la délibération adoptée par le Comité syndical du 8 février 2013 : résolu à retenir une approche pragmatique et utile, respectueuse des différences qui traduisent les équilibres, les évolutions et les identités des parties prenantes des CDT, les élus du syndicat souhaitent faire de chaque avis une occasion de partager interrogations et préconisations, aidant à aller dans le sens d'une métropole solidaire et attractive.

Au fur et à mesure de la saisine de Paris Métropole sur les projets, ces éléments d'analyse se cumulent et en capitalisant les expériences de ses membres, le syndicat doit affiner interpellations et propositions, au service d'une dynamique bénéfique pour l'ensemble de la métropole. Il s'agira en effet de tirer des enseignements des premières démarches des CDT, pour les territoires directement concernés, mais aussi pour l'ensemble des territoires. Tel est le sens de la résolution adoptée par le Comité syndical du 11 juillet 2013. L'expérience cumulative des CDT, et des SDT (Schémas de développement territorial) permet de travailler sur la création ou l'évolution des intercommunalités, sur les formes et périmètres de contractualisation pertinents à différentes échelles, ainsi que sur les voies et moyens pour agir de façon partenariale au bénéfice des habitants et des territoires.

Eu égard à la remise en cause par le projet de loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles, de l'existence des intercommunalités en « petite couronne », la question de l'évolution des CDT, dont certains sont « transfrontaliers » se pose avec encore plus d'acuité.

L'avis de Paris Métropole vise, dans un premier mouvement, à restituer et valoriser pour chaque CDT les éléments qui sont pertinents au regard de la construction du Grand Paris ; dans un deuxième temps il s'agit de relever les dimensions particulières qui méritent d'être interrogées et approfondies ; enfin, dans une troisième partie, Paris Métropole souhaite attirer l'attention sur des points de vigilance essentiels qui s'adressent aux porteurs du CDT mais, au-delà, à l'ensemble des acteurs des CDT et proposer des préconisations, notamment de méthode, contribuant à dépasser les limites inhérentes à tout projet pris séparément.

**

*** **

FOCUS SUR LE CDT DE «GRAND PARIS-EST / NOISY-CHAMPS – « Territoire de la transition énergétique »

Le Contrat de Développement Territorial de « Grand Paris Est / Noisy –Champs – Territoire de la transition énergétique » est signé entre l'Etat et les collectivités suivantes : les deux villes de Noisy-le-Grand (près de 63 000 habitants) et Champs-sur-Marne (plus de 24 000 habitants), et la communauté d'agglomération de Marne-La-Vallée/Val Maubuée.

La ville de Noisy-le-Grand n'appartient à aucun établissement public de coopération intercommunale, la ville de Champs-sur-Marne est membre de la communauté d'agglomération. Celle-ci s'est créée au 1^{er} janvier 2013, elle

regroupe les 6 communes de Seine-et-Marne (Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel et Torcy) qui forment le secteur II de la Ville nouvelle.

Le CDT qui sera soumis à enquête publique permet aux élus des deux villes et de la communauté d'agglomération de dessiner les perspectives partagées de développement du territoire. Ce contrat comporte 39 actions/projets, il couvre une période de 15 ans (2014- 2028).

I - Éléments métropolitains du CDT

Renforcer la centralité métropolitaine du territoire dans l'Est parisien et conforter sa fonction de porte d'entrée de la métropole

Le territoire du CDT de «Grand Paris Est – Noisy-Champs» est un territoire charnière, entre la grande et la petite couronne, il est à cheval sur deux départements : la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis, très proche aussi du Val-de-Marne ; il est inséré au sein du territoire de la Ville nouvelle de Marne-La-Vallée entre le secteur de la Porte de Paris et le secteur du Val de Bussy (lui-même prolongé par le secteur Val d'Europe).

Dans le schéma d'ensemble du Grand Paris Express (GPE), le territoire doit être doté d'une gare du nouveau réseau dont l'importance est majeure : la gare de Noisy-Champs. En interconnexion avec la gare existante du RER A, elle accueillera une extrémité de la ligne 15 (horizon 2020), une autre de la ligne 16 (horizon 2023), et aussi celle du prolongement de la ligne 11 (comme le prévoit le Nouveau Grand Paris pour 2025). Cette gare constitue donc un levier extrêmement puissant de développement sur lequel peuvent s'appuyer les projets du CDT. Il faut aussi noter que dans le cadre de la réalisation, en cours, de la ligne 15-sud, c'est à Noisy-Champs que devraient commencer les premiers chantiers, travaux « visibles » du nouveau réseau. La gare de Noisy-Champs confortera, par sa position géographique et aussi son antériorité calendaire, la fonction de porte d'entrée du territoire dans la métropole.

Un second pôle intermodal essentiel sera développé par le CDT : le « pôle multimodal de Noisy-le-Grand Mont d'Est ». Ce pôle, qui dessert une zone tertiaire très importante (18 000 emplois) s'organise autour de la gare du RER A de « Noisy-le-Grand Mont d'Est », il doit accueillir le TVM (Trans-Val-de-Marne, bus en site propre) dont le parcours sera prolongé depuis Créteil. A terme ce pôle multimodal pourrait accueillir au total 11 lignes de bus et le prolongement de la tangentielle Nord depuis Noisy-le-Sec.

Le territoire de Noisy-Champs est organisé autour de trois axes parallèles Est-Ouest structurants (RER A, Autoroute A 4 et RD 199/Boulevard Pambrun-Cossonneau) et l'axe Nord-Sud du « Ru de Nesles ». Le CDT prévoit de redonner une visibilité et une vitalité à l'axe reliant Mont d'Est et la Cité Descartes (faciliter la lisibilité du linéaire le long du RER A en travaillant ses franges par des paysagements, des franchissements et la couverture de la tranchée de la gare de Noisy au bois de Grâce, transformer la voie RD199-Bd Pambrun-Cossonneau en boulevard urbain) et de conforter l'axe Nord-Sud du « Ru de Nesles » ; il s'agit de constituer un véritable réseau viaire pour retrouver les liaisons organiques détruites par certaines infrastructures et de désenclaver l'ensemble des quartiers. Pour le devenir de l'A4 deux principes sont réaffirmés par les signataires du CDT : l'A4 doit rester un axe routier majeur pour la desserte de la métropole parisienne (insertion urbaine et paysagère, mode de transports en commun innovants) et l'aménagement des délaissés doit permettre de créer une vitrine du cluster de la ville durable.

Renforcer les deux pôles économiques majeurs du territoire en veillant à ce que les développements futurs correspondent aux besoins des habitants de ce territoire

Le développement économique est la priorité du CDT. L'objectif central consiste à capitaliser sur la position du Mont d'Est dans l'économie de l'Est parisien et sur le pôle scientifique et technique de la Cité Descartes.

A Noisy-le-Grand, le quartier d'affaires du Mont d'Est constitue une polarité tertiaire et de service de premier rang dans la métropole. Il regroupe 18 000 emplois et 500 sociétés (par ailleurs le centre commercial des Arcades voit sa fréquentation annuelle atteindre plus de 12 millions de personnes par an, originaires pour l'essentiel de l'est

de la métropole parisienne. Le CDT prévoit la restructuration et l'extension de ce secteur tertiaire. En effet le projet urbain des Quartiers Ouest de Noisy-le-Grand ambitionne la constitution d'un nouveau quartier (Maille Horizon) et la rénovation du quartier du « Clos aux biches », ce projet totalise 2 300 logements et 600 000 m² de bureaux. Ce quartier doit être exemplaire en termes de mixité fonctionnelle et sociale, il accompagne l'arrivée programmée du lycée et du collège internationaux.

La Cité Descartes, sise à Champs-sur-Marne et à Nogent-le-Grand, constitue un pôle scientifique et technique de niveau international dans les domaines de la ville durable (transports/déplacements urbains, efficacité énergétique, *smart grids* et urbanisme). Elle est directement desservie par l'A4 et la gare de Noisy-Champs (cf ci-dessus). Elle réunit 1 500 chercheurs et ingénieurs (315 entreprises, 50 laboratoires, 18 établissements d'enseignement supérieur (dont l'Université Paris-Est-Marne la Vallée, l'École des Ponts et Chaussées – Paris Tech, l'École Nationale Supérieure d'architecture de la Ville et des Territoires, l'Institut Français d'Urbanisme, etc). La Cité accueille aussi le projet Efficacity, Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonées regroupant 35 acteurs privés et publics pour mener à bien 6 projets de recherche sur certains enjeux de la ville durable, il est soutenu par le pôle de compétitivité Advancity. Par ailleurs les pépinières, incubateurs et parcs d'activité de la cité regroupent plus de 5 000 emplois. Le CDT prévoit le développement de la Cité par l'accroissement de ses capacités d'accueil (notamment tertiaire) et sa densification.

Ces deux pôles structurants devront permettre d'irriguer et d'essaïmer les zones d'activité des Richardets (41 ha au bord de l'A4 qui accueille 2 500 emplois) et du Ru de Nesles. La zone d'activités de Gibraltar viendra compléter l'offre du territoire pour les activités industrielles et l'accueil des entreprises travaillant en appui des activités tertiaires et de recherche présentes par ailleurs.

La recherche de la complémentarité, notamment via des effets d'entraînement, entre les deux pôles et les autres zones et acteurs économiques du territoire est un point central du CDT. Alors que le territoire de Noisy-Champs constitue un pôle d'emploi public et privé dynamique, il se caractérise par de nombreuses migrations pendulaires. Moins de 20% des actifs résidant à Champs-sur-Marne travaillent sur la commune. Cela conduit à des besoins de mobilités toujours plus importants, les habitants du territoire ayant peu profité directement des emplois créés. En effet, le modèle de développement qui a dominé jusqu'alors consiste en des transferts d'établissements qui se déplacent avec leurs salariés, par ailleurs les établissements transférés correspondaient à des activités à haute valeur ajoutée et donc des emplois très qualifiés, peu en adéquation avec les qualifications d'une large partie de la population. Le CDT vise donc à « enraciner » les activités économiques sur le territoire par un double mouvement : d'une part adapter les formations professionnelles offertes aux habitants aux qualifications attendues par les entreprises, d'autre part aider à l'installation et au développement des diverses activités (logistique, sous-traitance, maintenance, restauration, gardiennage,...) qui interviennent en amont et en aval (parfois via le transfert de technologie ou l'essaimage) des activités de haute valeur ajoutée présentes sur les deux pôles. Le CDT vise en particulier à favoriser l'implantation d'activités économiques en aval des travaux de recherche menés par la Cité Descartes (Maison de l'entreprise innovante). Des acteurs du transfert de technologie sont déjà très actifs sur la Cité, notamment trois Instituts Carnot et le centre d'incubation Polystart. Cette stratégie s'accompagne d'actions d'animation du territoire (services mutualisés aux entreprises, marketing territorial).

Au final le CDT vise un développement sensible de l'emploi. L'indice de concentration de l'emploi (nombre d'emplois offerts sur un territoire / nombre d'habitants du territoire ayant un emploi) est de 0,91. Les collectivités cherchent à dépasser un taux de 1 à l'horizon 2028. Concrètement pour atteindre cet objectif il faut créer 30 000 emplois supplémentaires.

Le territoire de la « Ville durable »

Le projet d'aménagement du territoire cherche à corriger différents dysfonctionnements urbains qui le caractérisent et le pénalisent : coutures urbaines, monofonctionnalité des quartiers, saturation de certains réseaux de transport... Noisy-Champs est irrigué par différentes infrastructures de transports orientées Est-ouest qui sont autant de ruptures entre les secteurs du CDT (l'A4, la tranchée du RER). L'aménagement global du territoire est aussi marqué par la présence de grandes emprises relativement étanches : zones tertiaires (Cité

Descartes, Mont d'Est), zones industrielles (les Richardets ...), grands ensembles de logements. Le CDT vise donc à recréer du lien entre ces différentes emprises. Les centralités du territoire ayant vocation à être renforcées, l'enjeu est alors de les relier. Par ailleurs de nombreux espaces interstitiels issus de grands aménagements structurants (délaissés autoroutiers, du RER A, etc) devront être traités en partenariat avec l'Etat et les collectivités pour, éventuellement, accueillir de nouvelles opérations urbaines. L'intensification urbaine et le renouvellement de la « ville sur la ville » sont au cœur du projet d'aménagement du CDT. Ces choix d'aménagement s'articulent avec la volonté du CDT de développer les déplacements en modes actifs et/ou doux : il s'agit de viser à la fois un report modal sur les transports en commun (faciliter le rabattement sur les pôles intermodaux du territoire) ou doux (développer l'usage de la bicyclette et de la marche dans la « ville des courtes distances ») et de limiter les déplacements contraints en augmentant l'adéquation entre la formation des habitants du territoire et les emplois offerts (cf ci-dessus). Enfin le CDT veut aussi développer la mixité des fonctions de chaque quartier (existant ou à venir). A titre d'illustration, afin de « faire mieux ville » les nouvelles opérations d'immeuble de logements devront intégrer un rez-de-chaussée « actif ». Le campus de la Cité Descartes se doit d'être exemplaire en matière de transition énergétique et ambitionne de devenir un laboratoire de la Ville durable : haute qualité environnementale des nouveaux bâtiments, mutualisation des énergies entre les bâtiments, voiries écologiques, mise en place des « *smart grids*¹ » thermiques et électriques (prototypes, conception des quartiers indépendants énergétiquement, expérimentations autour de la gare du GPE), génération d'énergie sur site de type géothermie (réseau de chaleur), éclairage LED, etc. Plus généralement les collectivités signataires s'engagent via le CDT à réduire significativement l'empreinte environnementale des projets à l'aide des outils classiques d'accompagnement (prescriptions dans les cahiers des charges sur l'énergie, l'eau, les déplacements, et les paysages, fiches de lots spécifiques, labellisation HQE...).

Les objectifs de la Territorialisation de l'Offre de Logement (TOL) déterminent par l'arrêté du 26 mars 2012, une production annuelle de 900 logements à l'échelle du territoire, avec une programmation de 30% de logement social dans la construction neuve. La programmation de nombreux logements dans des opérations d'aménagement (ZAC du Clos d'Ambert : 1 200 logements ; Quartiers Ouest de Noisy-le-Grand : 2 300 logements ; projet de Gournay-Cossonneau : 800 logements...) permet de donner de la visibilité aux objectifs affichés. Les opérations de densification et de requalification dans les centres-villes et les quartiers permettront de favoriser la construction de nouveaux logements.

Sur le plan environnemental, l'enjeu majeur réside dans le respect des grandes continuités écologiques (trames vertes et bleues) qu'il s'agisse de la liaison entre le Parc de la Haute Ile à Neuilly-sur-Marne et le Bois Saint Martin à Noisy-le-Grand ou de celle entre le Parc de la Butte Verte à Noisy-le-Grand et le Bois de la Grange à Champs-sur-Marne/Lognes. Un travail plus particulier doit être mené afin de réintégrer la Marne dans la ville, (accès à ses bords, perspectives à respecter, ouverture de la ville sur ses rives ...).

II – Points de vigilance pour le CDT

Le CDT de « Noisy-Champs s'inscrit avec 3 autres CDT dans le Schéma de Développement Territorial (SDT) du « cluster de la ville durable » ou « SDT Est-parisien ». Ce SDT concerne au total 14 villes qui sont au carrefour de trois départements franciliens (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Seine-et-Marne). Il est nécessaire, pour atteindre le niveau de rayonnement international qui correspond au potentiel de ces territoires et atteindre l'effet de taille pertinent (ingénierie, financement, capacité de mobilisation des partenaires), de mener la réflexion stratégique du territoire à cette échelle métropolitaine de 14 communes, il s'agira dans un second temps de

1 Le *smart grid* est une des dénominations d'un réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation et qui a pour objectif d'optimiser l'ensemble des mailles du réseau d'électricité qui va de tous les producteurs (les centres de production intermittente, qui vont se démultiplier avec les énergies renouvelables et les centres de stockage) à tous les consommateurs (particuliers, sociétés, administrations, véhicules, transports publics) afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble.

veiller à l'articulation opérationnelle de la première génération de CDT dans la déclinaison de cette stratégie partagée. La démarche du SDT a été initiée en 2011, elle débouche sur un projet de manifeste, il serait intéressant d'engager la finalisation de ce manifeste, premier acte positif donnant à voir les dynamiques de développement souhaitées par les 14 villes impliquées. Par ailleurs dès que les 3 CDT voisins auront atteint une maturité suffisante, il serait judicieux, que l'ensemble des ambitions de ces territoires soient mises en regard, confrontées et harmonisées, afin d'identifier et de mener à bien les possibles ou nécessaires convergences et complémentarités entre les projets de développement.

De manière plus précise, outre l'Etat, le CDT engage deux communes qui, par ce contrat, se sont impliquées dans une démarche commune et partagée sur l'avenir de leur territoire, la valorisation de la gare de Noisy-Champ et le développement de la Cité Descartes. Cette démarche est en elle-même un progrès qui donne au territoire une visibilité et une cohérence nouvelle, à cheval sur les frontières départementales, et situe ce territoire comme une polarité pour la métropole. Les deux communes accueillent le pôle tertiaire du Mont d'Est, la Cité Descartes et la zone d'activité des Richardets, des secteurs qui ont un potentiel économique de niveau métropolitain et dont la valorisation passe par davantage de coopération territoriale dans le champ de la promotion et de l'animation économique. Le CDT donne clairement la direction à suivre : *« S'il veut assurer le renforcement de la compétitivité de ses trois moteurs économiques et les rendre plus lisibles, le territoire doit se doter progressivement d'une stratégie plus collective dont le CDT constitue la première étape. Cette stratégie collective pourrait s'incarner dans une animation et une promotion économique coordonnées »*. Il est sans doute possible d'ajouter que, compte tenu des enjeux, de l'importance de ces pôles économiques et de l'intensité de la desserte existante et à venir dont ils bénéficient, la seconde étape devra consister en un approfondissement du travail en commun des acteurs économiques et des signataires du CDT mais aussi un élargissement des démarches et des actions aux territoires voisins. Parmi ceux-ci, ceux qui sont engagés dans le SDT semblent être des partenaires naturels. Les communes membres de la communauté d'agglomération de Val Maubuée et celles qui font partie du territoire de la Ville nouvelle de Marne la Vallée pourraient être associées (sous des formes à définir) aux réflexions qui accompagneront la seconde étape du CDT ; notons que le contrat prévoit dès maintenant la possibilité de réflexions communes avec le Val d'Europe.

Selon une perspective plus large, il faut articuler les échelles. Globalement, le projet du « Grand Paris Est – Noisy-Champs » doit s'inscrire dans les dynamiques de l'ensemble « Est parisien ». Le comité de pilotage et le comité de suivi technique du CDT permettent d'atteindre en partie cette vision ouverte, notamment par la présence du Conseil régional et des conseils généraux concernés. Elle devra être recherchée afin de produire une stratégie d'ensemble partagée entre l'ensemble des territoires de l'Est parisien. Par ailleurs, les activités d'éco-construction sont réparties sur l'ensemble de la métropole et, parfois, regroupées de manière significative sur quelques pôles (souvent repris comme des axes de développement privilégiés dans les CDT) ; la mise en réseau de ces pôles permettrait de mettre en évidence, au niveau métropolitain, les complémentarités qu'ils portent. Dans cette optique, en particulier, les territoires de la Confluence et de Sénart pourraient être consultés pour explorer les voies d'une collaboration avec celui de « Noisy-Champs ». Par ailleurs, le CDT de « Noisy-Champs » prévoit bien de se rapprocher de celui de GPSO pour partager les réflexions sur le développement des *smart grids*, dans le même esprit il serait sans doute aussi intéressant de mettre en commun notamment avec le CDT de Plaine Commune les constats et les actions sur la réduction des « déplacements contraints » et sur les dispositifs visant à favoriser l'embauche des habitants. De manière générale alors qu'un nombre important de CDT stratégiques sont en voie de finalisation, la cohérence d'ensemble des projets de territoire doit être construite progressivement.

La nouvelle gare de Noisy-Champs constituera au fur et à mesure, à l'horizon 2025, un pôle multimodal d'une importance particulière. La fréquentation de cette gare va croître de manière très importante sous l'effet de trois phénomènes : le développement tendanciel de l'attractivité du campus de la Cité Descartes, le report modal induit par l'efficacité du réseau GPE sur les comportements de déplacements et, enfin, le renforcement de son rôle de porte d'entrée du réseau de métro (et de la Métropole elle-même) induit par les mises en service successives des réseaux ferrés lourds ; en particulier il est possible/probable que de nombreux habitants de Seine-Saint-Denis au Nord, du Val-de-Marne au Sud ou de Seine-et-Marne à l'Est souhaitent se rabattre en voiture sur cette gare compte tenu de ses nouvelles fonctionnalités. Un double risque de saturation de

l'environnement immédiat de la gare (voirie/stationnement) et de la gare elle-même doit être anticipé et écarté par les mesures appropriées. Le CDT prend en compte cette question en engageant, en partenariat avec la Société du Grand Paris, une étude globale sur la trame viaire desservant la gare, sur le stationnement et sur le rabattement autour de la gare. Les résultats de cette étude sont essentiels pour crédibiliser une part des hypothèses de développement des quartiers autour de la gare et d'accroissement du bien-être des habitants.

L'autoroute A4 irrigue le territoire de Noisy-Champs, elle tangente la cité Descartes et la zone des Monts d'Est. Le devenir de cet axe est un enjeu clef pour le territoire. Cette autoroute, qui donne accès directement au cœur de l'agglomération parisienne, assure une fonction de desserte longue distance (échelles nationales et internationales), francilienne et une desserte plus locale dans l'Est Parisien. Son fonctionnement routier est dissocié du fonctionnement des territoires qu'elle traverse. Les problématiques de densification, d'optimisation des moyens de déplacements en Ile-de-France ont conduit les collectivités, l'Etat et le STIF à entamer une réflexion sur le devenir de cette infrastructure et de ses franges (sur tout ou partie des tronçons de l'A4 : introduire des modes de transports en commun innovants ?, transformer en boulevard urbain ?, inciter au rabattement sur les gares du RER ?, etc.). Ici aussi les résultats de cette démarche peuvent induire des décisions qui autoriseront ou limiteront certains développements prévus par le CDT.

D'une manière plus générale le CDT pourrait davantage traduire et concrétiser dans un planning commenté la coordination et le pilotage des projets envisagés, en particulier de nombreuses études sont en cours, or les conclusions des unes conditionnent ou qualifient les conclusions des autres et, au final, les projets à envisager pour transformer le territoire.

Le document final du CDT gagnerait vraisemblablement à restituer plus visiblement la manière dont la société civile (les citoyens, les entreprises, les associations) a concrètement été associée à la définition des projets qui le constituent, voire à la stratégie du CDT lui-même. Une place particulière pourrait être faite aux consultations qui seront lancées notamment dans le cadre des procédures de validation des opérations urbaines, traduction naturelle de certains projets du CDT.

Au regard des points mentionnés ci-dessus

Paris Métropole émet un avis favorable sur le CDT

« Grand Paris-Est – Noisy-Champs – Territoire de la transition énergétique »

**

*

Au-delà de l'avis présent, Paris Métropole souhaite soumettre à l'ensemble des acteurs impliqués dans les CDT, des principes généraux, et des pistes d'évolution, à l'application desquels travailler ensemble.

Faire du temps un atout

Deux dimensions sont importantes :

- Les CDT sont conclus pour des périodes longues (15 années). C'est la période nécessaire à l'engagement des aménagements structurants pour les acteurs publics disposant d'une ingénierie adéquate. Il serait logique, si, comme chacun le souhaite, la première génération de CDT porte ses

fruits, qu'un autre CDT succède au premier, car le rythme des villes est bien celui-ci : une génération voire plus. Le CDT a l'avantage d'inscrire l'action publique et privée dans le temps long.

- La priorité doit être donnée aux dynamiques en œuvre, elles doivent être respectées. Cependant aucun des territoires ne saurait réussir seul dans une métropole qui verrait certains de ses lieux décliner. Être solidaire et attractif, c'est une complémentarité. Pour assurer la dynamique de chacun et de tous, il convient de prévoir des points d'étape qui, éclairent de manière exhaustive sur les rythmes tenus et les objectifs de chacun des territoires en CDT (transports, emplois, logements, équipements, démographie, immobilier, formation, culture, cadre de vie, etc) ainsi que sur les projets de ceux qui ne sont pas en CDT. Ce bilan, reposant sur les indicateurs qui auront pu être mis en place au fur et à mesure, visera à s'assurer que chaque territoire trouve sa place et sa part dans la construction de la métropole. Il s'agit d'une étape indispensable, qu'il convient de programmer maintenant. Il est nécessaire aussi de faire le point régulièrement sur les compatibilités entre le calendrier de réalisation du NGP et des CDT

Affirmer la production de logements comme un élément de dynamique essentiel

Paris Métropole considère que l'objectif de 70 000 logements est une impérieuse nécessité afin que se (re)construisent à la fois la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la région capitale. Il ne peut y avoir de développement économique viable sans la progression forte et constante de l'offre de logements.

Cette exigence est fondamentale. Aussi convient-il que dans les CDT les objectifs de logements, sous toutes leurs formes mais dessinant une mixité révisée et ajustée à chaque territoire, soient valorisés en tant que tels, et pour difficiles qu'ils soient à tenir, ne soient pas vécus comme une contingence ou une contrainte mais comme une chance, une opportunité dans la durée, l'indication claire et univoque de la volonté de tous de construire un Grand Paris engagé pour la solidarité et le rayonnement. Ceci pose bien entendu la question de l'aide aux maires bâtisseurs et de la gouvernance du logement.

Consolider une vue d'ensemble des projets menés à l'échelle métropolitaine

Chaque CDT a sa cohérence interne. Pour autant, c'est la vision d'ensemble, à l'échelle métropolitaine, qui permettra de s'interroger efficacement sur les moyens d'arriver à cette métropole à la fois attractive et équilibrée. La cohérence atteinte à l'échelle d'un CDT doit être recherchée et extrapolée, à terme, à l'ensemble du Grand Paris. En ce sens, un tableau de bord doit être mis en place. Sur cette base, des échanges pourront être menés :

- sur la cohérence d'ensemble et la faisabilité des programmations immobilières à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain,
- sur la cohérence des calendriers à cette même échelle,
- sur la faisabilité des projections d'investissements eu égard aux dynamiques de marché et aux capacités de production réelles des acteurs publics et privés...

Ce même regard d'ensemble devra être porté, en ce qui concerne le nombre d'équipements publics, sportifs, culturels projetés, les actions de formation à l'échelle métropolitaine (dynamiques universitaires, d'apprentissage, etc.) et leur mise en cohérence.

Une telle vision globale interroge naturellement le lien et l'articulation entre les CDT et l'ensemble des dispositifs de contractualisation existant entre les territoires et les Départements, la Région, l'État, l'Europe et demain la Métropole du Grand Paris.

Elle pose également en creux la question du ciblage des investissements sur les territoires en dynamique de CDT, et des moyens alloués aux autres territoires pour répondre aux besoins de leur population.

L'Etat, en tant que signataire et co-constructeur de chacun des CDT, et la Région, *via* la compatibilité assurée du SDRIF et des CDT, peuvent, chacun sur leur registre et selon leur logique propres, être à même de donner une première vue d'ensemble des CDT, et donc de réduire les risques globaux de concurrence, de redondance ou d'incohérence entre les contrats.

L'élargissement des périmètres de travail devrait pouvoir être envisagé, à terme, en visant dans la mesure du possible à ce que des collectivités participant des mêmes bassins de vie et bassins d'emploi partagent des objectifs communs se concrétisant en CDT.

Dans le même temps, il convient de s'attacher à assurer la cohérence et la complémentarité des CDT à partir des territoires, de manière ascendante. Cette construction d'une ambition partagée émanant des collectivités est indispensable pour compléter une vision « par le haut », indispensable elle aussi.

Paris Métropole entend se rapprocher de l'ensemble des collectivités travaillant à des CDT, afin d'aller vers la mise en place d'un « prologue métropolitain » intégré à terme à chacun des contrats. Cette intégration d'un préambule, inciterait chaque porteur à rechercher, territoire par territoire, domaine par domaine, cette cohérence, afin d'éviter le risque de concurrence ou de fragilisation à l'échelle de la Métropole, et d'affirmer au contraire l'attachement à la recherche des meilleures complémentarités.

Mettre l'ingénierie en partage

Le « tour de table » réussi au sein des CDT invite à des modes de travail innovants sur et avec les territoires, de façon à répondre plus efficacement à ces besoins. Les CDT sont appelés à évoluer, il faut donc se donner, à un niveau agrégé, une méthode qui autorise l'ajustement voire la correction des trajectoires. Le partage de l'information et du savoir-faire entre les services de l'Etat, Paris Métropole, les agences d'urbanisme, l'AiGP et l'ensemble des territoires concernés est souhaitable et nécessaire, et le besoin d'une ingénierie en « coopérative », à partir d'un diagnostic partagé, se fait sentir. Dans cette optique il apparaît utile de mettre en place une plate-forme et un réseau des acteurs, pouvant inclure un observatoire des CDT et des outils pertinents. Paris Métropole a vocation à s'engager avec les parties prenantes pour créer ce lieu de mutualisation favorisant, à l'horizon de 12, 24, 36 mois, la mise en synergie des CDT au service des habitants et des territoires.

La logique de construction et de réalisation des CDT présente des défis considérables pour les acteurs publics concernés : intégration des politiques publiques, modes de financement, animation et concrétisation des projets, implication de la population, inscription dans la durée, « coopération » - alliance entre compétition et coopération des territoires.

Enfin, il convient d'ores et déjà de souligner la valeur de la dynamique enclenchée par le travail multi-acteurs et pluri-thématiques autour des CDT, la connaissance mutuelle qu'il favorise, la confiance qu'il enclenche, les approches innovantes qu'il induit, l'intelligence territoriale collective qu'il mobilise. A cet égard, les CDT constitue aussi un laboratoire d'expérimentation de la Métropole en construction. L'expérience acquise et partagée par les élus dans ce processus sera très utile pour préserver et conforter les acquis de la dynamique des intercommunalités, dans l'esprit des « coopératives de villes » que porte notre syndicat et pour la préfiguration de la Métropole du Grand Paris